

CHOISISSEZ VOTRE FORMULE

TESTÉ ET APPROUVÉ

Découvrez la Cohabitation Intergénérationnelle Solidaire avec

AGIS06 

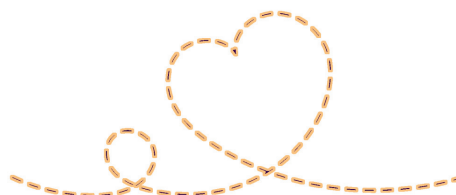


BETTY - SENIOR

“ J’ai découvert la colocation intergénérationnelle presque par hasard, et j’ai accueilli Kinsley. Ça a été une véritable bouffée d’air frais. Sa présence me rassure, on partage souvent les repas et il m’aide parfois avec les courses. ”

KINSLEY - JEUNE

“ Grâce à cette colocation, j’ai trouvé un toit, mais aussi une mamie. Betty m’a accueilli comme si j’étais de la famille. On discute beaucoup, elle me raconte sa vie, son époque, et me fait goûter à ses recettes... ”



Formule conviviale

Une chambre meublée en échange d’une contribution financière modeste

Loyer : jusqu’à 350 €

Formule solidaire

Une chambre meublée en échange d’une présence rassurante le soir et la nuit

Loyer : jusqu’à 100 €

Frais de suivi variables selon la formule et prise en charge possible par les mutuelles, caisses de retraite....

LE POUVOIR DU VIVRE ENSEMBLE !

Un logement partagé

La cohabitation intergénérationnelle permet à une personne, locataire ou propriétaire, de plus de 60 ans d'accueillir un jeune de moins de 30 ans à son domicile. En échange d'un loyer modéré, le jeune apporte une présence rassurante et partage des moments du quotidien.

Une présence au quotidien

Cette solution favorise les échanges, rompt l'isolement et permet au jeune de se loger à un tarif abordable.

Un complément de revenus

L'accueil d'un jeune peut également constituer un complément de revenus. Dans certains cas, les loyers perçus peuvent être exonérés d'impôt.



UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

ÉTAPE 1

Inscription du jeune sur le site de Cohabilis. Le professionnel de confiance suit le senior à chaque étape (visite du logement, exigences...)

ÉTAPE 2

Rencontre avec le jeune en visio, en physique, par téléphone ou par mail pour faire le point sur sa motivation, les documents à fournir...

ÉTAPE 3

La rencontre entre le senior et le jeune a lieu au domicile du senior.

ÉTAPE 4

Accord entre les deux parties en vue de la création d'un binôme. Si désaccord, adaptation aux besoins du jeune et du senior.

ÉTAPE 5

Signature des contrats (adaptables à vos dates, de 1 à 12 mois renouvelables) et état des lieux d'entrée.

Frais de dossier : 25 € par personne

ET APRÈS...

L'association accompagne le binôme dans la durée et peut intervenir en cas de difficulté.

LES AVANTAGES

- ✓ Fuir la solitude et partager des moments de convivialité
- ✓ Aider un jeune à étudier ou travailler dans de bonnes conditions
- ✓ Bénéficier d'une présence régulière pour vieillir chez soi et s'y sentir en sécurité
- ✓ Partager les dépenses d'eau et d'électricité, réduire l'impact carbone
- ✓ Avoir un complément de revenus non imposable (sous conditions)
- ✓ Partager un logement, partager des moments !

**Tu es jeune ?
Inscris-toi !**



Contactez-nous

Vanessa Gilardi
07 85 62 35 75